

Travaux autorisés le 23 janvier 2002

N° 00-252-2 MLT.AU, M. Rémy Jean Louis Uuru, parcelle lot 2 terre Tefaaio 1 à Vairao, P.K. 12,300, côté mer, modification d'implantation d'une maison d'habitation.

Travaux autorisés le 25 janvier 2002

N° 01-2193-1 MLT.AU, Mme Jeanne Léonie Helme épouse Roux, parcelle cadastrée 20, section AK (lot B lot 1 terre Niupavai dite aussi Maiai PV 87) à Toahotu, P.K. 6, côté montagne, 1 maison d'habitation ;

N° 01-2246-1, M. Patrick Lautier, lot 3 dépendant terre Tepaae à Toahotu, P.K. 7,200, côté montagne, 1 maison d'habitation.

Travaux autorisés le 31 janvier 2002

N° 00-47-2 MLT.AU, Mme Blandine Materena Parker épouse Tetopata, lot 2 partage domaine Parker à Teahupoo, P.K. 17,800, côté montagne, 1 maison d'habitation (prorogation) ;

N° 00-1720-2, Mlle Maniella Teuira, partie terre Hititia 1 à Teahupoo, P.K. 16,100, côté montagne, 1 maison d'habitation (prorogation) ;

N° 00-1729-2, Mlle Rebecca Teamo, partie terre Hititia 1 à Teahupoo, P.K. 16,100, côté montagne, 1 maison d'habitation (prorogation) ;

N° 01-92-2, M. Johnny Sanquer et Mlle Thérèse Tanematea, lot 5b lot 5 domaine Parker à Teahupoo, P.K. 18, côté montagne, 1 maison d'habitation (prorogation).

COMMUNE DE TEVA I UTA

Travaux autorisés le 17 janvier 2002

N° 01-2240-1 MLT.AU, Mme Natacha Metua, parcelle cadastrée 56, section AM (parcelle terre Faarufara 2) à Mataiea, P.K. 45,500, côté montagne, 1 maison d'habitation ;

N° 02-06-1, Mme Tevate Muzeau Poroi, parcelle cadastrée 91, section AP (parcelle B plan de morcellement parcelle B5 dépendant terre Ahio) à Mataiea, P.K. 46,900, côté montagne, 1 maison d'habitation.

Travaux autorisés le 21 janvier 2002

N° 99-2656-4 MLT.AU, M. Steve Tchang, lot 6 partage terre Manua à Mataiea, P.K. 44,800, côté montagne, 1 maison d'habitation (prorogation) ;

N° 99-2945-3, M. François Teriitahi, lot 4 plan de partage terre Atipoia 1 et 2 à Papeari, P.K. 54,800, 1 maison d'habitation (prorogation) ;

N° 99-3172-2, M. Temaeva Terorotua, parcelle terre Tepeho 2 à Mataiea, P.K. 47, côté montagne, 1 maison d'habitation (prorogation) ;

N° 01-1923-2, M. Raphaël Paheroo, parcelle cadastrée 35, section BE (terre Tepapehiami) à Papeari, P.K. 52,100, côté mer, modification d'implantation d'une maison d'habitation ;

N° 02-15-1, M. Bjarn Drollet, terre Atita 2 (PV bornage n° 209) à Mataiea, P.K. 46,700, côté montagne, 1 maison d'habitation.

Travaux autorisés le 25 janvier 2002

N° 00-240-2 MLT.AU, M. Erick Moana Coullombe, parcelle terre Puahamana Urumaue à Papeari, P.K. 51,900, 1 maison d'habitation (prorogation) ;

N° 01-1980-1, M. Emile Hotoeua et Mlle Micheline Chang Koei Chang, parcelle cadastrée 17, section BH (terre Maramafenuai) à Papeari, P.K. 51,900, côté montagne, 1 maison d'habitation ;

N° 02-42-1, M. Apera Alexandre, parcelle cadastrée 80, section BN (lot 6 parcelle A lot 1 partie terre Atehiva-Poroura) à Papeari, P.K. 53.600, côté montagne, 1 maison d'habitation.

Travaux autorisés le 31 janvier 2002

N° 99-2660-2 MLT.AU, M. Adolphe Robson, parcelle lot 4 terre Tehaoa à Mataiea, P.K. 44, côté montagne, 1 maison d'habitation (prorogation).

PERMIS DE LOTIR

(Arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

N° 338 MLT

Réf. : - Arrêté n° 3216 MLA.AU du 17 août 2001 ;
- Arrêté n° 580 MLT du 15 février 2002.

Les formalités, prévues au chapitre 1er du titre IV du code de l'aménagement de la Polynésie française, concernant les travaux de la troisième tranche du lotissement Miri sis à Punaauia, réalisés par la S.C.I. Delano, ayant été accomplies pour les 5 lots n° LD1, LD2, LD3, LD4 et M, le présent certificat, prévu à l'article D. 143-5 du code précité, est délivré sous la responsabilité du lotisseur.

Fait à Papeete, le 20 février 2002.

*Le ministre du logement,
du travail, du dialogue social,
de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme,
et de l'humanisation de la ville,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

PERMIS DE LOTIR

(Arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

N° 339,MLT

Réf. : - Arrêté n° 3216 MLA.AU du 17 août 2001 ;
- Arrêté n° 5619 MLA.AU du 10 décembre 2001 ;
- Arrêté n° 581 MLT du 15 février 2002.

Les formalités, prévues au chapitre 1er du titre IV du code de l'aménagement de la Polynésie française, concernant les travaux de la deuxième tranche du lotissement Miri sis à Punaauia, réalisés par la S.C.I. Delano, ayant été accomplies pour les 20 lots n° 1 à 7, 30 à 36 et 58 à 63, le présent certificat, prévu à l'article D. 143-5 du code précité, est délivré sous la responsabilité du lotisseur.

Fait à Papeete, le 20 février 2002.

*Le ministre du logement,
du travail, du dialogue social,
de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme,
et de l'humanisation de la ville,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

AVIS OFFICIEL N° 325 AU.ISLV

Le service de l'urbanisme a été saisi par M. le maire de la commune de Taputapuatea d'une demande d'autorisation de lotir en 10 lots (n°s 1 à 10) du lotissement Faaroa sur les parcelles 14a et 14b situées sur l'île de Raiatea, commune de Taputapuatea, section de Faaroa.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 déterminant les modalités d'application du titre II de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961, en ce qui concerne les groupes d'habitations et les lotissements, et en particulier en son article 5, tout propriétaire riverain pourra déposer ou adresser ses observations à la subdivision du service de l'urbanisme aux îles Sous-le-Vent, téléphone 60.04.60, où les dossiers pourront être consultés.

Les observations et avis seront reçus pendant un mois à compter de la date de la présente publication.